



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-28646>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 26-28646

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-400

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Crépy-en-Valois

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21600175000019

Ville : Crépy-en-Valois

Code postal : 60803

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de services de télécommunications pour la Ville de Crépy-en-Valois et son CCAS

Code CPV principal - Descripteur principal : 64200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la réalisation de prestations de services de télécommunications pour la Ville de Crépy-en-Valois et son CCAS

Critères d'attribution : Valeur technique : 55% Performance en matière de protection de l'environnement : 10% Prix des prestations : 35%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot N° 01 - Services de téléphonie fixe Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 02 - Services de téléphonie mobile avec fournitures de terminaux mobile Date d'attribution : 19/03/26 Marché n° : 26fcs02-2 Societe Francaise Du Radiotelephone - Sfr, 16 Rue Du Gal Alain De Boissieu, 75015 Paris 15 Montant Ht : 14 000,00 Euros Renseignements complémentaires : Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges pour une durée maximum de 3 ans. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires, fermes et non actualisables. Le montant s'entend comme maximum Ht annuel

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2026